



RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE

Département des données, redevances
et relations internationales
2-4 Allée de LODZ
69363 LYON CEDEX 07

CATALOGUE

DES DONNEES TECHNIQUES

ISSUES DES PROCESSUS REDEVANCES

Version mars 2014

PREAMBULE

Afin de faciliter l'import et l'export des jeux de données fournis par le catalogue, nous indiquons le type et la longueur des champs selon les modalités suivantes :

Type du champ

- C désigne un champ de type caractère (ou texte)
- N désigne un champ de type numérique
- B désigne un champ de type booléen (valeurs : OUI/NON)

Longueur du champ

- La longueur est déterminée par un chiffre juxtaposé à l'initiale du type.
- Une longueur de taille obligatoire est indiquée par le caractère "i" (pour impératif).
- Un champ numérique peut être à virgule flottante. Dans ce cas, la longueur suit le modèle "X,X" où chaque X est un chiffre. Le premier X représente le nombre total de chiffre dans le champ. Il est séparé du second par une virgule. Ce second chiffre détermine le nombre de chiffre possible après la virgule. Ainsi, le code N5,2 veut dire que le champ est de type numérique et qu'il peut compter jusqu'à 5 chiffres dont 2 après la virgule (exemple : 100,00)

Les paramètres de pollution donnés dans le fichier sont les paramètres de redevance des Agences, définis de façon réglementaire (arrêté du 28 octobre 1975).

MISE EN GARDE SUR L'INTERPRETATION DES DONNEES

Les données présentées dans ces fichiers sont issues des modes de calcul des redevances et des primes pour épuration, définis par la réglementation en vigueur.

Ces démarches peuvent induire des biais dans les données, pouvant nuire à leur représentativité physique. Ainsi, leur utilisation dans un autre contexte, notamment pour évaluer la pression exercée par les différentes activités sur le milieu naturel, doit faire l'objet d'une certaine prudence et reste de l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Avant toute synthèse par découpage administratif (Région, Département, ...), il convient de noter que le territoire géographique d'intervention de l'Agence de l'Eau s'appuie sur un découpage hydrographique du territoire national. Certaines régions ou certains départements ne sont donc que partiellement couverts par les données gérées par l'Agence de l'Eau.

Du fait de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA – 30 décembre 2006), des modifications importantes sont intervenues dans les procédures de calcul des redevances à partir de l'année 2008. Les données issues des applications redevances n'ont désormais plus la même représentativité physique des flux industriels. Par conséquent, ce fichier de données ne comporte plus de données de flux au-delà de l'année 2007. Pour obtenir des données sur les flux des industriels, veuillez consulter le site Internet [IREP](#).

ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à utiliser ce fichier pour ses besoins propres, à mentionner l'origine des données (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse) et à faire état de la "Mise en garde" ci-dessus.

Plus précisément, l'avertissement concernant les produits du Système d'Information sur l'Eau (SIE), stipulé dans le lien suivant, s'applique à ce fichier de données :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/regles-droits.php> (rubrique « Règles et droits »).

POLLUTION DES INDUSTRIELS

FLUX DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES NETTES PAR TYPE D'ACTIVITE ET PAR OUVRAGE DE DESTINATION

DESCRIPTION DU FICHIER

Jusqu'en 2007, fichier des flux de pollution nette industrielle par établissement, déterminés dans le cadre du calcul de la redevance de pollution industrielle, exprimés par type d'activité et répartis par ouvrage de destination (réseau d'assainissement public ou rejet au milieu naturel).

La pollution nette, en règle générale, résulte du calcul de la quantité de pollution produite (pollution brute) à laquelle on soustrait la quantité de pollution éliminée en interne par les propres dispositifs de traitement de l'établissement industriel.

A partir de 2008, fichier des établissements industriels connus de l'Agence dans le cadre du calcul de la redevance de pollution industrielle (redevables ou non) avec leur(s) type(s) d'activité et l'(les) ouvrage(s) de destination de leur(s) rejet(s) (réseau d'assainissement public ou rejet au milieu naturel).

Intitulé	Unité	Type et longueur de champ	Descriptif
Année		N4	Année de calcul des données (mesures ou estimation)
Code Site Industriel		C10i	Code d'identification de l'ouvrage du site industriel vis-à-vis de l'Agence de l'Eau RMC
Nom Site Industriel		C60	Nom du site industriel
SIRET Site Industriel		C14i	Numéro de SIRET du site industriel
Code NAF		C4	Code NAF du site industriel
Code Activité Principale		C2i	Code de la branche d'activité polluante principale du site industriel
Libellé Activité Principale		C60	Libellé de la branche d'activité polluante principale du site industriel
Code Activité Polluante		C2i	Code d'une branche d'activité polluante du site industriel générant un flux de pollution (cf. tableau ci-après indiquant les libellés correspondants pour les années antérieures à 2008)
Libellé Activité Polluante (2)		C2i	Libellé d'une branche d'activité polluante du site industriel générant un flux de pollution (uniquement à partir de 2008)
Code Ouvrage Aval		C12i	Code d'identification de l'ouvrage situé en aval et recevant les effluents du site industriel. Si le code a pour préfixe 08, il s'agit d'un réseau d'assainissement. Si le préfixe est 10, il s'agit d'un point de rejet au milieu naturel. Ce code suit les règles de nomenclature du SANDRE
Nom Ouvrage Aval		C60	Nom de l'ouvrage situé en aval et recevant les effluents du site industriel.
Quantité nette MES (1)	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité nette moyenne journalière de Matières En Suspension générée par une branche d'activité polluante du site industriel et exprimée en kg
Quantité nette MO (1)	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité nette moyenne journalière de Matières Oxydables générée par une branche d'activité polluante du site industriel et exprimée en kg
Quantité nette P (1)	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité nette moyenne journalière de Phosphore total générée par une branche d'activité polluante du site industriel et exprimée en kg
Quantité nette NR (1)	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité nette moyenne journalière d'Azote Réduit générée par une branche d'activité polluante du site industriel et exprimée en kg
Quantité nette MI (1)	equitox.j ⁻¹	N12,3	Quantité nette moyenne journalière de Matières Inhibitrices générée par une branche d'activité polluante du site industriel et exprimée en equitox
Quantité nette AOX (1)	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité nette moyenne journalière de composés organo-halogénés absorbables sur charbon actif générée par une branche d'activité polluante du site industriel et exprimée en kg
Quantité nette METOX (1)	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité nette moyenne journalière de Métaux et métalloïdes générée par une branche d'activité polluante du site industriel et exprimée en kg

Quantité nette NO (1)	kg.j ⁻¹	N12,3	Quantité nette moyenne journalière d'Azote oxydé générée par une branche d'activité polluante du site industriel et exprimée en kg
Coordonnée X - Rejet Site industriel	m	N7	Coordonnée en abscisse (projection Lambert 93 RGS 93) du point de localisation géographique du point de rejet au milieu lié au site industriel et exprimée en mètre
Coordonnée Y - Rejet Site industriel	m	N7	Coordonnée en ordonnée (projection Lambert 93 RGS 93) du point de localisation géographique du point de rejet au milieu lié au site industriel et exprimée en mètre
Code Qualité localisation - Rejet		N1	Code du niveau de précision des coordonnées Lambert du point de rejet au milieu lié au site industriel Valeurs possibles : 1 ; 2 ; 3
Libellé Qualité localisation - Rejet		C50	Libellé du niveau de précision des coordonnées Lambert du point de rejet au milieu lié au site industriel Valeurs possibles : Précision bonne (dans un rayon de 50 m) ; Précision moyenne (dans un rayon de 500 m) ; Précision médiocre (quelque part dans la commune)
Code Commune		C5	Code INSEE de la commune sur laquelle l'ouvrage de rejet du site industriel est implanté
Nom Commune		C60	Nom de la commune sur laquelle l'ouvrage de rejet du site industriel est implanté
Code Département		C2	Code INSEE du département d'appartenance de la commune sur laquelle l'ouvrage de rejet du site industriel est implanté
Nom Région		C38	Nom de la région d'appartenance de la commune sur laquelle l'ouvrage de rejet du site industriel est implanté

(1) Les données de flux sont supprimées à partir de 2008.

(2) Ajoutée à partir de 2008.

NOMENCLATURE DES BRANCHES D'ACTIVITE POLLUANTE JUSQU'A 2007

Code de la branche d'activité polluante	Branche d'activité spécifique à l'Agence RMC	Nom de la branche d'activité polluante
A1		Elevage de porcs
A2		Elevage de bovins
A3		Elevage de volaille
A5	X	Elevage d'animaux pour la recherche
A8		Pisciculture d'eau douce
A9		Utilisation d'engrais manufacturés
B0		Industrie énergétique (électricité, gaz, hydrocarbures)
C0		Houillères
C1		Cokeries (y compris sidérurgiques)
C2		Lavage et criblage (substances minérales)
C3		Extraction du minerai de fer
C4		Extraction du sel de potasse
C5		Saline
C6	X	Extraction de bauxite
C9	X	Cokerie (automesure)
D0		Hauts-fourneaux et cubilots de fonderie
D1		Traitement du minerai de fer (concassage et agglomération)
D2		Aciérie
D3		Laminage, tréfilage, étirage, décapage
D4		Traitement de surface
D5		Production d'alumine
D6		Métallurgie du plomb et du zinc
D7		Métallurgie du cuivre
D8		Mécanique générale, chaudronnerie
D9		Autres activités mécaniques
E0		Industrie du verre
E1		Industrie céramique
E2		Chaux et ciments
E3		Industrie de l'amiante-ciment (matériaux de construction, canalisation et agglomérés)
E4		Amiante
E5		Matériaux de construction, bâtiments et travaux publics
F0		Chimie minérale (groupe I)
F1		Chimie minérale (groupe I bis)
F2		Chimie minérale (groupe I ter)
F4		Chimie organique de synthèse (groupe II)
F5		Chimie extraction animale ou végétale (groupe III)
F6		Laboratoire de recherche chimique (groupe IV)
F7		Industrie du caoutchouc
F8		Chimie, mise en œuvre de composés organo-halogénés
F9		Industrie chimique (automesure)
G0		Production d'alcool, distillation
G1		Production et conditionnement de vins, liqueurs et spiritueux
G2		Industrie de la bière
H0		Production de jus de fruit à cidre et cidre
H1		Production de jus de raisin
H2		Production de jus de fruits à noyaux
H3		Production de jus de tomates et de fruits rouges
H4		Fabrication de boissons gazeuses et de boissons aux fruits hors nectars

H5		Eaux minérales
H6	X	Fabrication de jus et de nectars
H7	X	Fabrication et conditionnement d'apéritifs et bière sans alcool
H9	X	Boissons non alcoolisées (automesure)
J0		Production de sucre à partir de betterave, sucrerie
J1		Conserveries de produits d'origine végétale
J2		Industrie de la levure
J3		Industrie des produits amylacés
J4		Chicorée, pommes de terre
J5		Travail des grains, farines, boulangerie, pâtes alimentaires
J6		Confiserie, chocolaterie, café, autres industries alimentaires
J7	X	Plats cuisinés à base de pâtes fraîches
J9	X	Industrie alimentaire végétale (automesure)
K0		Industrie du lait
K1		Abattoirs
K2		Equarissage
K3		Transformation de produits d'origine animale
K4	X	Couvoir
K5	X	Fabrication de gélatine
K9	X	Produits d'origine animale (automesure)
L0		Fabrication de pâtes à papier
L1		Fabrication et transformation de papiers et de cartons
L2		Transformation du bois
L3		Lavage, dégraissage et dessuintage de la laine
L4		Fabrication de fibres artificielles et synthétiques
L5		Rouissage du lin et du chanvre
L6		Blanchiment, teinture, impression, apprêt
L7		Blanchisserie industrielle
L8		Autres activités textiles
L9	X	Papier, bois, textile (automesure)
M0		Tannerie
M1		Mégisserie
M2	X	Fabrication de synderme, catgut, corde à piano
N0		Fabrication de corps gras d'origine végétale
N1		Fabrication de corps gras d'origine animale
N2		Fabrication de savon
N3		Fabrication des acides gras
N4		Distillation de glycérols
N5		Fabrication et préparation de détergents industriels et ménagers
N6		Fabrication et conditionnement de produits d'hygiène
P0		Industries polygraphiques, presse, édition
P1		Industries des matières plastiques
P2		Industries des tabacs et des allumettes
P3		Autres industries non mentionnées
P0		Pollution des usages domestiques et assimilés
R1		Commerces et services
R2		Etablissements hospitaliers
R3		Enseignement
R4		Etablissements militaires
R5		Hôtellerie
R6	X	Campings
R7		Traitement des eaux
R8		Incinération des ordures ménagères et assimilés
S1		Utilisation diverse des composés organo-halogénés
T0	X	Production de déchets

T1	X	Production de déchets liquides
T2	X	Production de déchets liquides incinérables
T3	X	Production de déchets solides et pâteux
T4	X	Traitement des déchets industriels spéciaux (DIS)
T5	X	Traitement des déchets industriels banals (DIB)
T6	X	Traitement des déchets industriels nucléaires
T7	X	Traitement des ordures ménagères
Y1	X	Automesure
Y9	X	Assiette de redevances journalières
Z0	X	Activités diverses et variées